

Protocole sanitaire – Novembre 2020 -

Suite à la publication du nouveau protocole sanitaire national du 02 novembre 2020, les dispositions suivantes sont retenues au collège de Monein.

1°) Principes fondamentaux

- ✓ Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. La limitation du brassage entre groupes d'élèves est désormais requise.
- ✓ **Mise en oeuvre** : le maintien de la distanciation physique lorsque cela est possible, l'application des gestes barrière, le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels, la formation, l'information et la communication.

2°) Protocole sanitaire et organisation de la mise en œuvre des gestes barrière

- ✓ **Equipement des élèves** :
 - **Chaque élève doit porter un masque dès son entrée** dans l'établissement ou le transport scolaire,
 - Afin de pouvoir changer de masque après le repas, il devra venir avec **un deuxième masque placé dans une pochette**.
 - Afin de ranger son 1er masque avant le repas, **il devra avoir une poche vide**. Ceci pour ne pas mélanger le « propre » et le « sale »
 - **Une gourde ou une petite bouteille d'eau**.
 - Mouchoirs jetables en cas de rhume.
- ✓ **Equipement des adultes** : Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

A – Accueil des élèves et organisation des récréations

a- Arrivée le matin :

- L'établissement ouvre à 8h00.
- 5 sas d'entrée pour les élèves et les personnels sous le préau : chaque élève et personnel entre et se désinfecte les mains.
- 1 sas d'entrée pour l'accès agents.
- **Les élèves sont répartis sur deux cours** : le plateau sportif pour les 5^{èmes} et 4^{èmes} ; la cour centrale pour les 6^{èmes} et 3^{èmes}. Ils s'y rendent dès leur arrivée, à chaque récréation et pendant la pause méridienne. En cas de pluie, les élèves se répartissent, pour les 5^{èmes} et 4^{èmes} sous le préau du bas et la coursive du bâtiment B ; le préau du haut pour les 6^{èmes} et 3^{èmes} et la coursive du bâtiment A.

b- Récréation matin/après-midi :

- Avant de sortir de la salle, les élèves se lavent les mains au gel hydroalcoolique pour se rendre à la récréation.
- **Accès aux sanitaires** :

L'accès fait l'objet d'une organisation respectant un circuit qui comprend le lavage des mains avant et après : il convient d'insister auprès des enfants sur la nécessité de ce geste d'hygiène.

Les personnels sont invités à respecter l'affectation habituelle des sanitaires selon leurs catégories pour permettre un nettoyage optimal lié à l'activité.

Les sanitaires sont désinfectés après chaque récréation.

- **Accès Vie scolaire et administration** : afin d'éviter l'encombrement devant cette zone, il convient d'éviter de faire venir les élèves durant cette période ou d'en limiter le nombre et de les prendre en charge immédiatement. Seuls les élèves concernés viennent sur ces lieux et attendent à l'entrée que le secrétariat les accueille.

- **Désinfection / Nettoyage des salles :** les agents assurent le nettoyage et la désinfection des sols, des tables, des chaises, des fenêtres, des bureaux et outils informatiques une fois par jour.
- Les poignées de portes et les interrupteurs sont désinfectés plusieurs fois par jour.
- Une aération de tous les locaux sera effectuée chaque matin par les agents avant l'arrivée des élèves sur une durée minimale de 15 mn, puis le soir pendant l'entretien.
- Une aération sera ensuite effectuée, au minimum, par les enseignants à chaque intercour, chaque récréation et à 12h30.
Si le temps le permet, il est souhaitable de maintenir une ouverture permanente.

B- Organisation des enseignements et vie scolaire

- Un distributeur de gel hydro-alcoolique est placé à l'entrée de chaque salle, les élèves et les personnels doivent les utiliser en entrant.
- Des dispositions particulières pourront être mise en œuvre en fonction des spécificités des enseignements notamment en E.P.S.

C- Organisation de la demi-pension

Le temps du repas doit faire l'objet d'une attention particulière car le risque de cas contacts est démultiplié car les élèves sont démasqués durant cet intervalle.

- Les élèves sont appelés au self classe par classe et se rangent par ordre alphabétique. Il n'y aura plus d'élèves prioritaires sauf pour la chorale qui est considérée comme un cours et non une activité. Ceci afin que chaque jour, la composition de la table reste identique (en cas d'absence, la place restera vide)
- La file d'accès au self est matérialisée et s'organise de façon à ce qu'un lavage des mains avant d'entrer soit effectué et contrôlé.
- La biométrie ne sera pas utilisée, ni le salad'bar.
- Le contenu du plateau est distribué individuellement (denrées, couverts...). Aucun échange, ni de nourriture, ni de couverts ne doit intervenir entre élèves.
Afin d'éviter les déplacements sans masques et le brassage entre élèves, il ne sera plus distribué de supplément. Les élèves sont invités à demander une portion plus importante au moment du service.
- Entre deux élèves de tables différentes la distance d'1 m est assurée. Il en est de même pour les élèves de deux classes différentes.
- **Le port du masque est obligatoire dès que les élèves ne consomment plus. Une fois son repas terminé, l'élève demandera du gel, remettra un masque propre et quittera la table individuellement.**
- Les élèves se lavent les mains une fois sortis du self.
- La table et les chaises seront désinfectées entre chaque élève.

D- Organisation des sorties des élèves

a- Régime des sorties :

En raison du confinement :

- **Les élèves non transportés s'ils ont l'autorisation de sortie avant 17h00, sont autorisés à sortir mais doivent rentrer au plus vite chez eux sans stationner devant l'établissement.**
- **Les élèves transportés sont gardés dans l'établissement jusqu'à 17h00 sauf si un adulte vient les récupérer.**
- Pour l'élève, le carnet de liaison vaut attestation de déplacement.

b- Modalités de sortie et fin de journée :

- **Un Sas de sortie** est organisé dans les mêmes conditions que le matin.
- **Les élèves non transportés** sortent directement après passage au sas, en respectant les règles de distanciation, par le parvis.
- **Les élèves transportés** sont rangés dans la cour et accèdent, après passage au sas, directement aux bus présents sous la conduite d'un adulte.

- **Consignes pour les parents :** se garer sur le parking du collège, respecter la distanciation physique notamment en restant à proximité de son véhicule à 17h00.
Un accueil sera organisé entre le portail et le sas pour les parents qui viennent signer le registre des sorties ou pour toute demande ponctuelle.
Afin de limiter la venue de personnes extérieures dans l'établissement, il est demandé de privilégier les communications téléphoniques ou par mails.
- **Retour à la maison :** Les parents devront veiller à ce qu'une hygiène stricte des mains soit réalisée au retour à la maison. Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant, les parents seront invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour le collège.
En cas de température supérieure ou égale à 38° ou symptômes évocateurs, l'enfant ne devra pas se rendre au collège et les parents devront prendre avis auprès du médecin traitant pour décider ou non de recourir à un test RT-PCR. Les parents en informeront dans les meilleurs délais l'établissement.
Il en est de même pour les personnels qui informeront le chef d'établissement dans les meilleurs délais.

3°) Protocoles particuliers

a- Suspicion de Covid 19 :

- ✓ Pour les élèves et les personnels : une salle dédiée à l'isolement est mise en place à l'infirmerie.
- ✓ Du matériel particulier est mis à disposition pour équiper la personne qui prendra en charge la situation.
- ✓ L'infirmière scolaire prend alors les dispositions prescrites par le protocole national pour traiter la situation.
- ✓ Ce dernier est affiché dans la salle dédiée.

Protocole national prévoyant la conduite à tenir :

1°) L'élève est identifié comme un contact à risque - de Covid-19 :

- Dès le signalement que doit faire la famille, le chef d'établissement rappelle la procédure à suivre :
 - rester à domicile ; éviter les contacts ; consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19) ; suivre les recommandations de l'assurance maladie.
- L'élève revient dans l'établissement si son test, réalisé 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé, est négatif. À défaut de test, il revient après 14 jours. Ces délais peuvent être prolongés s'il vit sous le même toit que le cas confirmé.

2°) L'élève est à la maison et présente des symptômes évocateurs :

- Dès le signalement par la famille, le chef d'établissement rappelle la procédure à suivre :
 - rester à domicile ; éviter les contacts ; consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19) qui décide de l'opportunité du dépistage.
- L'élève revient dans l'établissement si les parents attestent par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit. À défaut, le retour se fera après 7 jours (si disparition des symptômes).

3°) L'élève est dans l'établissement et présente des symptômes évocateurs :

- Le chef d'établissement fait immédiatement isoler l'élève en présence d'un adulte masqué.
- Le chef d'établissement prévient la famille pour qu'elle vienne chercher l'élève et rappelle la procédure à suivre : rester à domicile ; éviter les contacts ; consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19) qui décide de l'opportunité du dépistage.
- L'élève revient dans l'établissement si les parents attestent par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit. À défaut, le retour se fera après 7 jours (si disparition des symptômes).

b- Durée, adaptation et mise à jour de ce protocole :

Ce protocole peut évoluer si :

- De nouvelles préconisations sont données par les autorités compétentes,
- En cas de constat, dans le fonctionnement au quotidien, de la nécessité de faire évoluer certains processus,
- En cas de réorganisation relative à l'absence ponctuelle de certains personnels.